

La

Lettre du



Le mot du président

RECORD BATTU !!

Sommaire

2/3

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES EXTRAORDINAIRE
ET ORDINAIRE DU GEPI

4

ENTREPRISES ÉTRANGÈRES RÉALISANT
DES TRAVAUX EN FRANCE

5

COMPTE RENDU COMMUN D'ACTIVITÉ
GEPI / OHGPI

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE L'OHGPI

6

INTERVIEW DU PRÉSIDENT ÉRIC POIRIER

7

CRÉATION DU SIPEV

INSPECTEURS ACQPA/FROSIO

Si l'on peut se désespérer du record des abstentions lors des dernières élections régionales, que dire du record que viennent de réaliser nos adhérents lors de notre dernière Assemblée Générale ?

Certes ni l'un, ni l'autre ne seront inscrits au « Livre des records », mais tout de même !!

Comme le dit la « vox populi », on est démotivé et à quoi ça sert en ces temps de crise internationale ?

En effet à quoi ça sert de mobiliser des administrateurs entrepreneurs bénévoles qui travaillent toute l'année pour le devenir et la valorisation d'une profession et des entreprises de Peinture anticorrosion ?

A quoi ça sert d'essayer de tirer vers le haut nos personnels, la qualité de leur formation et l'assurance donnée à nos donneurs d'ordre que notre profession est technique, précise et rigoureuse ?

Vous le savez, certainement, le Groupement auquel vous appartenez ne baissera pas les bras pour autant.

Bien sûr, nous le savons, vous et moi, notre métier est de plus en plus administratif et cette administration de tous nos dossiers nous prend un temps énorme.

On n'a plus le temps de rien ; on court partout !

Mais, juste une journée par an, pour rencontrer ses confrères et échanger, avec eux, sur tous nos maux et nos espoirs, ne me semble pas du temps perdu.

La convivialité, dont j'ai fait mon « maître mot » en début de mandat, reste de ce fait sur le bord de la route !

Je le regrette, comme je regrette d'avoir à écrire ce que je suis en train de vous dire, moi qui pensait que nos adhérents allaient nous suivre et nous aider à défendre leur profession.

Nous continuerons à le faire malgré vous et pour vous, parce que nous sommes convaincus que : « ça sert à quelque chose ! »

Je tiens, tout particulièrement, à remercier ceux d'entre vous qui, par leur présence, ont démontré que « ça sert à quelque chose ! »

J'insiste, une fois encore et répète à l'envie ce slogan :

« Mobilisez-vous – Mobilisez-vous ! »

Confraternellement.

Directeur de publication :

Eric Poirier

Comité de rédaction :

Marcel BURGUN, Jean-Claude FANTONI,
Bernard NICCOLINI

Rédacteur :

Patrick ROBERT

Conception et réalisation :

Mad'line

.....
La Lettre du GEPI

9 rue La Pérouse 75784 Paris Cedex 16

Tél. 01 40 69 53 74

Fax. 01 40 69 58 37

Email : [gpi@gepi.ffbatiment.fr](mailto:gepi@gepi.ffbatiment.fr)

Site : www.gepi.fr

ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRE ET ORDINAIRE DU GEPI 31 MARS 2010

C'est dans le cadre prestigieux du Pavillon Kléber que se sont déroulées, toute la journée, sur le thème « Journée de rencontre – Peinture anticorrosion » les assemblées générales de l'OHGPI, le matin, et du GEPI, l'après-midi.

L'assemblée générale de l'OHGPI s'est poursuivie par une conférence donnée par Monsieur Jacques PAGET. Avocat et illusionniste réputé, spécialiste de la négociation, Monsieur Jacques PAGET anime des séminaires sur la psychologie particulière de l'illusionnisme appliqué à la négociation. Conférence de haute tenue et très appréciée de nos adhérents et de nos nombreux invités.

Nous revenons (voir article en page 5) sur l'assemblée générale de l'OHGPI qui a connu de nombreux points forts.

Entre temps les deux associations ont présenté un rapport commun d'activité sur leurs actions conjointes, auprès des différentes instances de la profession pour défendre et valoriser les métiers de la profession (voir article en page 5).

Après un déjeuner pris en commun, le Président Eric POIRIER ouvre l'assemblée générale extraordinaire du GEPI.

Le Président se félicite de la réussite de cette matinée et souhaite la bienvenue aux entrepreneurs présents à notre assemblée.

Le Président Eric POIRIER aborde l'ordre du jour de notre Assemblée Générale Extraordinaire qui tient en un point : la révision de nos statuts. Les modifications apportées aux statuts sont adoptées par l'ensemble de l'Assemblée.

Puis, après une courte pose, le Président Eric POIRIER aborde l'ordre du jour, de notre Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président passe la parole à Monsieur Christian MAËS, trésorier du Groupement, pour la présentation des comptes 2009.



Monsieur Eric LEBEGUE (Commissaire aux Comptes) déclare avoir audité les comptes et n'avoir pas de remarque particulière. Les comptes sont donc certifiés sans réserve.

L'Assemblée Générale se prononce alors sur les comptes et donne, à la majorité des voix, quitus aux membres du Conseil d'administration pour leur gestion.

Le Président Eric POIRIER les en remercie au nom du Conseil d'administration ainsi que Monsieur LEBEGUE pour le travail accompli.

Le Président Eric POIRIER présente son rapport moral pour cette deuxième année de son mandat. (voir encadré ci-contre)

Le Président Eric POIRIER présente les nouveaux statuts du GEPI aux membres de l'Assemblée Générale Ordinaire, mettant en avant les modifications apportées. L'ensemble des membres de l'Assemblée adoptent les nouveaux statuts.

Le Président Eric POIRIER passe la parole au délégué général pour le rapport d'activité 2009.

Le délégué général évoque tour à tour les actions du GEPI et notamment le fonctionnement des commissions, mises en place à la demande du Président et du Conseil d'administration : **la commission réflexion et la commission contrôle**

La commission de réflexion :

La commission a travaillé sur la révision des statuts, le nouveau logo du GEPI et la dynamisation de notre site internet : www.gepi.fr.

Rencontre Peinture Anticorrosion
mercredi 31 mars 2010



Les travaux, sur ces deux derniers points, seront présentés lors de notre Assemblée Générale Ordinaire de l'an prochain.

La commission contrôle :

Sensibiliser et informer les personnels aux différents contrôles et aux différents appareils de contrôles. En partenariat avec la société ELCOMETER, la première réunion s'est déroulée avec la participation des adhérents de la région parisienne et de la Haute Normandie.

Puis le délégué général rappelle que :

LE CQP « CHEF D'EQUIPE ANTICORROSION » EST MAINTENANT OPERATIONNEL

A vocation de promotion interne, dans le cadre de la VAE, le CQP « Chef d'équipe anticorrosion » est mis en place pour promouvoir vos personnels d'encadrement de chantiers et assurer la pérennité de la structure hiérarchique d'exécution.

INSCRIVEZ VOS PERSONNELS DES MAINTENANT AUPRES DU GEPI

Le CQP « Peintre anticorrosion » :

Ce CQP a été mis en place pour constituer le "socle commun des connaissances" pour la valorisation qualifiante de notre métier. 2009 a vu certifier 105 candidats portant le nombre de titulaires, depuis sa création, à 220. Les perspectives 2010 s'élèvent à 80 candidats.

La Qualification Revêtements Béton (QRB) :

Partenariat entre EDF Branche Energie et le GEPI, vise, en tout premier lieu, les personnels des entreprises du GEPI qui interviennent en sites nucléaires.



Néanmoins le délégué général précise que cette qualification fait partie des recommandations d'EDF dans les marchés et qu'elle s'applique à tous les secteurs de la Branche Énergie qu'il s'agisse du nucléaire, de l'hydraulique, du thermique ou de l'éolien.

Actuellement, 220 personnes sont qualifiées dont 50 en 2009.

Le « Pack formation – formation des personnels » :

Le partenariat, engagé depuis le début 2008, par le Président Eric POIRIER, au nom du GEPI, et RTE, s'est officialisé, lors d'une cérémonie à la Tour Eiffel, par la signature d'une « Charte de progrès RTE/GEPI ». Monsieur Dominique MAILLARD, Président du Directoire de RTE, et le Président du GEPI, Monsieur Eric POIRIER, en sont les signataires.

Rappelons que deux commissions ont été créées, l'une sur la Technique, l'autre sur la Sécurité.

Technique : Evolution des systèmes de peinture et des techniques de décapage.

Sécurité : Mise en sécurité et formation des personnels.

Sur ce dernier thème, le GEPI a mis en place un « Pack formation » basé sur les axes de la formation aux risques électriques, aux risques de hauteur et aux gestes professionnels. Ce « Pack formation » est, aujourd'hui, opérationnel.

Pour finir, le délégué général évoque les parutions 2009 du GEPI, à savoir :

Une plaquette informative sur l'« utilisation de nettoyeur HP », en partenariat avec RTE et les trois « Lettre du GEPI » annuelles, sponsorisées. Il rappelle que les documentations émises précédemment restent disponibles au GEPI.

Le Président remercie le délégué général pour cette présentation complète et demande à Monsieur Christian MAËS de présenter le budget 2010. L'assemblée approuve le budget 2010, à la majorité.

Pour conclure, le Président Eric POIRIER remercie les adhérents, présents, de leur participation active aux débats et souhaite longue vie à nos entreprises.

Merci à tous.



« Deux ans ont passé et beaucoup de travail et de satisfaction à la tête de notre Groupement.

En ces périodes troublées économiquement et de grandes turbulences pour nos entreprises, je voudrais seulement dire à ceux de nos adhérents qui rencontrent des difficultés que je pense, et avec moi l'ensemble du Conseil d'administration, à eux et qu'il reste toujours un espoir.

2009 a vu se concrétiser les actions engagées en 2008.

En premier lieu, je voudrais saluer le gros travail effectué par la Commission de réflexion, à laquelle le Conseil d'administration a confié, pour cette année 2009, la modernisation de nos statuts.

Je les en remercie.

Ce travail vous sera présenté juste après mon intervention et je ne doute pas que vous y ferez un bon accueil.

- Notre CQP « Chef d'équipe anticorrosion », a été lancé, officiellement, en début d'année 2009. Je vous demande d'inscrire vos personnels dès maintenant ; le chef d'équipe est la courroie de transmission et l'encadrement des chantiers.

- Le CQP « Peintre anticorrosion » rencontre auprès de beaucoup de nos entreprises un vif succès et nous comptons, à ce jour 220 CQP « Peintre anticorrosion ». 2009 a été un « bon cru » en la matière avec 105 certifications, c'est-à-dire, en une année autant de certifiés que depuis sa création.

- Le partenariat mis en place avec EDF Energie, branche nucléaire, pour la certification des personnels avec le QRB (Qualification Revêtement Béton et stratification), poursuit sa route et nous avons, depuis sa création (fatalité des chiffres) 220 personnels certifiés, soit pour cette seule année 2009 : 90 certifiés.

- La commission « contrôles » a organisé une première journée de sensibilisation aux appareils de contrôle, en partenariat avec la société ELCOMETER. Cette première journée a regroupé les entreprises de la région parisienne et de Haute Normandie. Devant les réactions positives des participants nous organiserons quatre autres réunions en 2010.

- Un très important travail a été effectué, en 2009, poursuivant les travaux entrepris en 2008, dans le cadre de la mise en place de notre partenariat avec RTE.

Beaucoup de réunions sur les thèmes de la certification des systèmes de peinture, de la formation des personnels en matière de risques électriques, de hauteur et des gestes professionnels. Ces formations mises en place par le GEPI, sont spécifiques aux travaux sur pylônes.

Une charte de progrès a été signée, en Septembre 2009, par le Président MAILLARD pour RTE et moi-même pour le GEPI.

Je tiens, tout particulièrement, à remercier les entrepreneurs qui ont consacré beaucoup de leur temps durant toute cette année à ce travail.

- J'en terminerai par la parution des « LETTRE du GEPI », la fidélité de nos amis sponsors, les participations au fonctionnement des diverses instances de la profession, auxquelles je tiens, pour défendre vos droits et l'avenir de notre profession.

Vous le voyez, le chantier est vaste et nous devons avoir des projets pour mettre en place de nouvelles actions afin que notre profession puisse être représentée et reconnue.

Je compte sur vous tous pour nous apporter de nouvelles idées de développement et nous informer des difficultés que vous pouvez rencontrer, quotidiennement, dans l'exercice de votre métier.

Vous pouvez compter sur le dévouement des membres du Conseil d'Administration, de mon bureau et de moi-même pour la défense de nos entreprises.

Merci. »

ENTREPRISES ETRANGERES REALISANT DES TRAVAUX EN FRANCE

Suite de notre article paru dans La LETTRE N° 29

• La sous-traitance avec une entreprise étrangère.

En cas de sous-traitance avec une entreprise étrangère, celle-ci doit respecter toutes les règles déjà énoncées dans notre article de La LETTRE N° 29; toutefois il y a des formalités et des vérifications qui incombent au donneur d'ordre qui engage sa responsabilité.

- **Vérifications à effectuer par le donneur d'ordre :** Les documents à exiger du sous-traitant sont les suivants :

- Immatriculation à un registre professionnel, dès lors qu'elle est obligatoire dans le pays d'origine.

- Document attestant de la régularité de sa situation sociale : certificats de détachement pour les salariés maintenus au régime de leur pays d'origine.

- Document mentionnant son numéro de TVA intracommunautaire.

- Attestation sur l'honneur certifiant que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard de certaines formalités ou des règles équivalentes dans le pays auquel ils sont rattachés.

- Liste nominative des salariés étrangers employés par le sous-traitant et soumis à autorisation de travail (date d'embauche, nationalité, type et numéro du titre valant autorisation de travail).

- **Renouvellement de ces vérifications tous les six mois.**

- **Pendant l'exécution des travaux :** Les agents de contrôle (inspection du travail, contrôleurs Urssaf, officier de police ou de Gendarmerie) peuvent demander à l'entreprise principale de présenter :

- tous les documents énumérés ci-dessus
- devis, bons de commande, facture, contrats...

- **Responsabilité du donneur d'ordre en cas de travail dissimulé du sous-traitant :**

- Responsabilité pénale : le fait de s'abstenir des vérifications prescrites est équivalent à l'élément intentionnel de délit de recours indirect au travail dissimulé.

- La solidarité financière : en cas de travail dissimulé du sous-traitant, l'entrepreneur principal peut être condamné solidairement avec lui au paiement des rémunérations dues aux salariés dissimulés, au paiement des impôts et cotisations obligatoires, au remboursement des aides publiques existantes.

- Responsabilité du donneur d'ordre en cas d'emploi irrégulier d'étrangers :

- A défaut d'avoir demandé la liste des étrangers, l'entrepreneur principal peut être condamné solidairement avec lui au paiement de la contribution à l'OFIL et de la contribution forfaitaire pour frais de réacheminement

L'ensemble de ces mesures est à effectuer par l'entreprise principale lors de la signature du contrat dès lors qu'il excède 3 000 €.

• **La mise à disposition de travailleurs temporaires par une entreprise étrangère.**

Une entreprise établie à l'étranger peut mettre à la disposition d'une entreprise française de la main-d'œuvre temporaire, à condition de respecter le cadre légal. Si elle est établie dans l'UE, elle n'a pas à demander d'autorisation, au nom du principe de la « libre prestation de services », mais toujours dans le cadre légal.

- **Réglementation à respecter par l'entreprise étrangère :**

- Formalités obligatoires : suivant modèle spécifique de déclaration

préalable à l'inspection du travail.

- Les règles relatives au travail temporaire s'appliquent, comme les dispositions relatives aux motifs de recours, à la durée des missions et à l'aménagement de leur terme ; au contrat de mise à disposition avec toutes les mentions obligatoires, au contrat conclu entre l'entreprise d'interim et le travailleur temporaire et à la période d'essai, aux droits du salarié dans l'entreprise utilisatrice et à l'égalité de rémunération ainsi qu'à l'indemnité compensatrice de congé payé sur la base de 1/10 de la rémunération.

Enfin l'entreprise de travail temporaire doit disposer d'une garantie financière permettant d'assurer le paiement aux salariés des sommes qui leur sont dues.

- **Vérifications à opérer par l'entreprise utilisatrice – Contrôles :** L'entreprise française qui envisage de recourir aux services d'une entreprise étrangère pour de la main-d'œuvre temporaire se trouve dans la même situation que l'entreprise principale à l'égard d'un sous-traitant.

- **Responsabilité de l'entreprise utilisatrice :** A défaut d'avoir procédé à ces vérifications et en cas de verbalisation de l'entreprise intérimaire pour une infraction de travail dissimulé, l'entreprise utilisatrice peut être condamnée solidairement avec celle-ci au paiement des salaires et cotisations et à de lourdes contributions administratives. Il en est de même au plan pénal.

Source : «Bâtiment actualité 8 décembre 2009».

COMPTE RENDU COMMUN D'ACTIVITE GEPI / OHGPI



Dans le cadre de la « Journée peinture anticorrosion » (voir article page 2) les deux associations, en conclusion de l'assemblée générale de l'OHGPI, par leurs délégués généraux, ont présenté les actions communes qu'ils ont menées en 2009.

Le délégué général de l'OHGPI commence son intervention par quelques statistiques informant l'assistance que 1029 dossiers (65% par les entreprises et 35% par les fabricants) ont été traités en 2009, sensiblement égal à l'année 2008.

Les commissions techniques se sont réunies en 2009. La Commission Technique a mené à bien la rédaction de la première édition de la Doctrine Technique de l'OHGPI, après un énorme travail de rédaction et moultes réunions (10). Cette Doctrine Technique rassemble toutes les décisions prises lors des différents Conseils d'administration de l'OHGPI qui stipulent les garanties homologables.

Deux groupes de travail ont été actifs en 2009, un groupe sur les Protections Passives Incendie et un groupe sur les travaux sur bardages. Ces deux groupes de travail devraient finaliser leurs travaux en 2010. Pour finir le délégué général de l'OHGPI précise que « l'espace privé », du

site internet de l'OHGPI, sera opérationnel début Avril 2010.

Puis, le délégué général du GEPI aborde l'activité menée dans le cadre de l'ACQPA en précisant que le CCO a certifié, en 2009, 305 opérateurs, portant le nombre d'opérateurs certifiés à 3187. Par ailleurs, la certification ACQPA/UHP, a vu une première session d'examen, en 2009.

13 sessions de formation / examen de renouvellement opérateurs, à 9 ans, se sont déroulées en 2009, pour 150 certifications renouvelées.

Le projet de normalisation AFNOR de nos référentiels opérateurs est maintenant achevé et sera présenté à l'AFNOR début 2010.

Le CCI, quant à lui, a certifié 40 inspecteurs en 2009 portant le nombre total d'inspecteurs certifiés à 217 et le CCP, pour son compte globalise 17 fabricants, 470 systèmes et 227 produits. On notera, également, que le CCPM (marine) compte 5 fabricants, 70 systèmes et 39 produits et le CCPB (béton) 4 fabricants, 8 systèmes et 5 produits).

Puis le directeur technique de l'OHGPI, président de la T 30A, présente le bilan 2009 des travaux engagés auprès de l'AFNOR, sur le thème de la normalisation.



Sept réunions plénières, une commission technique européenne et une commission d'Orientation Stratégique AFNOR se sont déroulées en 2009.

Brièvement, le directeur technique de l'OHGPI fait le point sur l'évolution des certaines normes, comme :

- ISO 19840 « Réception des épaisseurs » sera publiée dans sa version française en 2010.
- ISO 29601 « Réception de la porosité » est en cours de rédaction.
- ISO 20340 « Qualification des systèmes Off-shore » a été publiée en Juin 2009.
- EN 15773 « Peinture poudre sur galvanisation ».

Des nouvelles structures pour l'anticorrosion ont été mises en place :

- Création Sous-commission « Peinture anticorrosion » : T30A A, spécifique à la peinture industrielle.
- Création du Conseil de stratégie normative T30A CSN.
- Accès au CoS 26.

Les projets 2010 verront le renforcement des structures françaises DIN/ISO et la participation à de nouvelles instances.

Remerciant les orateurs pour leurs exposés clairs et précis, le Président de l'OHGPI conclut ce compte-rendu commun en invitant les personnes présentes à la conférence de Monsieur Jacques PAGET sur le thème : « Convaincre, sans manipuler. »

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'OHGPI



Le Président de l'OHGPI, Monsieur Pierre NAVARRE, accueille les participants à cette journée « Rencontre peinture anticorrosion ».

Le Président NAVARRE souligne, avec satisfaction, une meilleure participation à cette journée qu'en 2008, preuve, sans doute, de l'intérêt grandissant de nos adhérents aux travaux de leur association.

Association qui regroupe 185 adhérents dont 143 entrepreneurs, 37 fabricants et 5 membres associés.

Les points forts de cette assemblée générale ont résidé dans la présentation des nouveaux statuts de l'OHGPI, la présentation des comptes de l'exercice 2009 et du budget 2010 et le renouvellement, statutaire, de certains administrateurs.



le Président Eric POIRIER.

LE DÉFI DES PROCHAINES ANNÉES, EST DE CRÉER UN "GROUPEMENT EUROPÉEN DES ENTREPRISES DE PEINTURES INDUSTRIELLE"

Président de l'entreprise Solon-Poirier, monsieur Eric Poirier est entré dans l'entreprise en 1982 et a pris la Direction en 1991. Président du Groupement des Entrepreneurs de Peinture Industrielle (GEPI) depuis 2008.

Pouvez-vous nous présenter le GEPI ?

Le Groupement National Technique des Entrepreneurs de Peinture Industrielle a été créé en 1953 et est devenu GEPI en 2004. Il vise à réunir toutes les entreprises de peinture consacrant tout ou partie de leur activité aux travaux de protection des ouvrages et constructions métalliques de tous ordres.

Quelles sont les actions réalisées, à ce jour, par le GEPI ?

Nous pourrions les résumer en quatre actions principales : qualification des personnels, valorisation de l'emploi, communication, et réglementation. Le GEPI est adhérent de l'AFNOR et membre de la commission de normalisation T 30A (peinture et vernis), et participe activement à l'élaboration des normes ainsi qu'à la révision des normes en place.

Quels sont les défis à relever pour vos entreprises ?

Dans ces temps de crise mondiale, le principal défi que les entreprises de peinture industrielle doivent relever est celui de leur pérennité. Pérennité financière et de transmission mais également dans le maintien des personnels en

poste et leur promotion interne par la formation et la valorisation qualifiante du métier.

Le défi des prochaines années, est de créer un «Groupement Européen des Entreprises de Peinture Industrielle». Ce défi est d'ores et déjà engagé mais nous rencontrons des difficultés parce que, mise à part la Belgique, peu de pays européens ont une structure de représentation professionnelle patronale, seules structures, à notre sens, pour parler au nom de tous les entrepreneurs de peinture industrielle d'un même pays.

Nous engageons nos partenaires européens à se regrouper au niveau national pour que nous puissions, en-

semble, construire le groupement européen.

Où se trouvent les solutions ?

Pour la valorisation des personnels, les solutions sont au sein de chaque entreprise. Pour un Groupement européen, il en est de même. Les entrepreneurs de chaque pays doivent se regrouper. Il faut comprendre que nous avons besoin d'une forte représentativité pour peser sur Bruxelles.

Y a-t-il besoin d'innovation dans vos entreprises ? Quel peut être l'apport des fournisseurs d'équipements comme Geinsa ?

Les besoins d'innovation sont grands. Les équipements doivent être performants, propres et d'installation et d'utilisation aisés, comme les vôtres, par exemple.

Quelles sont, pour vos entreprises, les voies pour accéder à l'information ?

Notre site internet informe nos adhérents et les professionnels du secteur sur nos actions, sur nos membres et sur l'activité industrielle du secteur. Les salons professionnels sont, le plus souvent, trop généralistes pour s'intéresser à notre métier, mis à part, bien sûr, le SITS qui représente, par ailleurs, d'avantage les équipementiers de la profession que les entreprises elles-mêmes.

Les buts principaux du GEPI :

- Développement, formation et qualification des personnels
- Représentation et défense de la Profession dans toutes les instances ayant à traiter de la corrosion.

Le GEPI représente :

- 160 entreprises adhérentes (90% du marché)
- 700 millions de chiffre d'affaires
- 8000 opérateurs chantiers

Création du SIPEV

Syndicat National des Industries des Peintures, Enduits et Vernis



La FIPEC a désormais une entité bien distincte pour chacun de ses secteurs, avec la création d'un syndicat national dédié aux industries des peintures, enduits et vernis jusqu'alors réparties en 6 syndicats régionaux :

- SIPEV, Syndicat national des Industries des Peintures, Enduits et Vernis
- AFICAM, Association Française des Industries des Colles, Adhésifs et Mastics
- AFCALÉ, Association des Fabricants de Couleurs pour l'Art, les Loisirs et l'Enseignement
- AFEI, Association des Fabricants d'Encres d'Imprimerie

La nouvelle organisation, entérinée lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire le 14 janvier 2010, contribue à renforcer l'unité et la représentativité de la FIPEC

et à identifier au niveau national chacun de ses métiers et leur poids économique.

L'ensemble de l'industrie des peintures en France sous la bannière du SIPEV.

Jusqu'alors organisé en syndicats régionaux, le secteur des peintures, enduits et vernis s'affirme en regroupant sous une entité nationale unique, le SIPEV, l'ensemble de ses entreprises : fabricants de peintures bâtiment et grand public, carrosserie, constructeurs, industrie générale, anticorrosion, marine.

L'évolution de la structure de la FIPEC va dans le sens de sa mission de représentation des professions vis-à-vis des tiers. Elle renforce sa capacité à gérer les problèmes communs aux entreprises adhérant aux différents syndicats ainsi que les sujets spécifiques à chacun des métiers.



Michel Dufour,
Président de la FIPEC.

Les décisions entérinées lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire donnent à la fédération de nouveaux moyens, une nouvelle dimension, un format en parfaite adéquation avec les exigences de nos adhérents, les métiers que nous représentons et les filières que nous animons.

La modernisation de la structure de la FIPEC, décidée et réalisée dans une période difficile traversée par des bouleversements dus à la crise, confirme que notre organisation professionnelle s'est donné les moyens d'appréhender le futur en toute sécurité », Michel Dufour, Président de la FIPEC.



Association pour la Certification et la Qualification en Peinture Anticorrosion

INSPECTEURS ACQPA/FROSIO ATTENTION - WARNING - ATTENTION - WARNING

Vous souhaitez faire inscrire à la préparation à l'examen de certification Inspecteur ACQPA/FROSIO l'un de vos personnels.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette préparation à l'examen de certification n'est pas une formation et qu'elle s'adresse à des personnels expérimentés ayant une bonne connaissance et une bonne pratique du métier de l'anticorrosion et des contrôles.

Aussi nous vous recommandons, avant toute inscription, de vous connecter sur

le site internet de l'ACQPA, afin de vous assurer que votre candidat stagiaire possède le minimum requis, avant la session de préparation à l'examen de certification.

- Etape N°1 : connectez-vous sur ; www.acqpa.com
- Etape N°2 : cliquez sur l'onglet : Inspecteurs
- Etape N°3 : dans cette rubrique, choisissez : les inspecteurs ACQPA/FROSIO
- Etape N°4 : allez au point 3 : comment

obtenir la certification

- Etape N°5 : allez au point 3 de la rubrique 3 : Questionnaire d'aide aux stagiaires
- Etape N°6 : imprimez le questionnaire et faites le passer à votre candidat stagiaire
- Etape N°7 : cliquer sur questionnaire « corrigé », faites la correction avec lui
- Etape N°8 : prenez votre décision.

Bonne chance !

Les partenaires du GEPI

Cabinet Européen d'Étude d'Assurances



**ASSURANCES CHANTIERS
PEINTURE INDUSTRIELLE**

18 Avenue de la Jonchère - C.C. Elysée II
78170 LA CELLE ST CLOUD
Tél. : 01.30.82.29.40
CEEASSURANCES@wanadoo.fr

Peinture Industrielle

**CEFORTECH
CCI FORMATION**

Rue J.C. Chevillotte
Z.I. Portuaire - BP 22 003
29 220 BREST CEDEX 2

Tél. 02 98 44 52 58

Contact : Bernard LE GUEN

Centre de formation .
agrée ACQPA

www.formation.cci-brest.fr



Céforas formation

Une autre idée de la formation

Formation peinture industrielle

12 route de Rouelles - 76700 Harfleur

Tél : 02 35 45 18 20 - Fax : 02 35 45 88 20

www.ceforas-formation.com

FORMATION ET METIER
Créateur d'avenir

Formation Peinture Industrielle

31 bis, Bd Pierre et Marie Curie
13220 Châteauneuf les Martigues

☎ 04 42 76 20 43

☎ 04 42 76 23 78

jpserresfc@fmjraynaud.fr

ifi peinture

Site : ifipeinture.com

Organisme de Formation
spécialisé dans la **peinture
industrielle**

Tel : 05 56 77 59 81

Fax : 05 56 77 76 83

www.ifipeinture.com



Ingénierie Peintures et Revêtements Spéciaux
Expertises, Contrôles et Formations

Siège Social

Z.A. La Lauve Migranon
83790 PIGNANS

Tél. **04.94.33.28.86**

Fax 04.94.33.29.68

Laboratoire I.P.R.S.

87 chemin des Mouilles
69134 ECULLY

Tél. **04.27.02.10.70**

Fax 04.27.02.10.71

accueil@iprs.fr - www.iprs.fr

**PAINT TECH
PTA
Assistance**

**FORMATION
ASSISTANCE TECHNIQUE
CONTÔLES / EXPERTISES
PEINTURE INDUSTRIELLE**

PATRICE MOUCHANAT

11 bis rue de Jousin 60730 Uilly Saint Georges

Tél: 06.72.00.51.09 / 03.44.27.85.82

patrice.mouchanat@painttech-assistance.com

www.painttech-assistance.com

Inspecteur A.C.Q.P.A / FRO510 n° 1129